



## Communiqué de presse

Paris, le 19 décembre 2018

### **L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) met en garde le public contre les propositions de crédits et de livrets d'épargne à caractère frauduleux.**

Les propositions à caractère frauduleux concernant les crédits et les livrets d'épargne continuent de se multiplier sur internet. **En un an, 85 sites ou acteurs identifiés comme douteux par l'ACPR ont été inscrits sur la liste noire disponible à l'adresse :**

**<https://www.abe-infoservice.fr/vos-demarches/se-proteger-contre-les-arnaques/les-listes-noires-des-sites-internet-et-entites-non-autorises>**).

**Le 85<sup>e</sup> nom qui vient d'être publié sur cette liste noire** concerne le site <https://lasolutionfinance.fr/gd/> qui propose des crédits à des particuliers, ainsi que des rachats de crédits, en France, par la voie dudit site internet, sans y être autorisé.

L'ACPR recommande de ne pas donner suite aux sollicitations des personnes se réclamant de cette société ou de l'une des entités figurant sur cette liste et de ne pas les relayer auprès de tiers, sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, l'ACPR invite le public à appliquer les règles de vigilance suivantes avant toute souscription :

- Consultez les listes noires publiées sur le site et vérifiez que le site ou l'entité proposant le service financier n'y figure pas ;
- Obtenez de votre interlocuteur des informations sur la société ou l'intermédiaire qui vous propose un crédit ou l'ouverture d'un livret d'épargne (dénomination sociale ou commerciale, numéro d'immatriculation ou d'agrément, adresse du siège social, assurance responsabilité civile pour les intermédiaires...);
- Vérifiez que votre interlocuteur est autorisé à proposer des crédits ou des solutions d'épargne en consultant le registre des agents financiers agréés ([www.regafi.fr](http://www.regafi.fr)) et le site Internet de l'ORIAS, organisme chargé de tenir le registre des intermédiaires en assurance ou en banque ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) ;
- Comparez attentivement les informations publiées sur ces registres (dénominations, adresse ...) avec celles qui vous ont été communiquées. En effet, certains sites ou

#### **Contact Presse :**

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00

entités non autorisés utilisent des dénominations très proches d'établissements autorisés, voire usurpent l'identité de ces derniers.

- Aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé ;
- Ne versez aucune somme d'argent pour l'obtention d'un prêt ou le déblocage des fonds.

Cette liste noire est mise à jour régulièrement mais n'a pas vocation à être exhaustive car les sites peuvent évoluer très rapidement et de nouveaux acteurs non autorisés apparaissent régulièrement.

**Si vous avez été victime d'une offre frauduleuse** et subi un préjudice, déposez une plainte dans les meilleurs délais (<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>).

Nous vous invitons également à contacter INFO ESCROQUERIES en appelant le 0 805 805 817 (service et appel gratuits du lundi au vendredi de 9h à 18h30) et à effectuer un signalement sur <https://www.internet-signalement.gouv.fr>.

Vous pouvez effectuer un signalement même si vous n'avez pas subi de perte financière : il peut être utile pour empêcher d'autres tentatives d'escroquerie.

Vous avez une question concernant un produit bancaire, une assurance ou un placement financier ? Le site internet Assurance Banque Épargne Info Service (ABEIS), au service du public, vous informe et vous oriente dans vos démarches. Consultez [www.abe-infoservice.fr](http://www.abe-infoservice.fr)

#### **À propos de l'ACPR**

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/>

**Contact Presse :**  
Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00